



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES VERBAL - 3/2015

Séance ordinaire du 23 juin 2015
à la Salle des spectacles

Présidence: Mme Silvia WICHOUD-KÄRCHER

Membres présents:	64
Membres absents excusés:	14
Membres non excusés:	<u>2</u>
Effectif total:	80

Absents excusés: Mmes et MM. Patrick ASSAL, Christophe CHABLAIS, Cédric CHARBONNET, Anne-Catherine DOYER-JOHN, Françoise GAY GALVEZ ALCOBA, Odile GEORGALLIDES, Laurent KÄSLIN, Nathalie LINIGER, Fabien MEZENEN, Catherine MORAND, Nadereh NASSIRI-ANSARI, Olimpia PERROUD, Michel PETER-CONTESSE, Mary PITTET.

Absents non excusés: Mme Graziella AIELLO et M. Michel ROCHAT.

A 19 h 15, **Mme Silvia WICHOUD-KÄRCHER**, Présidente, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux, Mme Fabienne GHEZA, secrétaire du Conseil communal, M. Alexandre GOOD, Secrétaire municipal, M. Jean-François NIKLAUS, boursier communal, M. Stefan BAUMANN, chef du bureau technique et urbanisme et à M. Alain AESCHBACHER, concierge de la Grande Salle. Elle remercie chaleureusement le public, qui, par sa présence, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

La presse est représentée par M. ANTONOFF du journal «24 heures» et de Mme Nina BRISSOT, du journal «Le Régional».

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par la Présidente avec 63 personnes présentes.

Etant donné que Madame Françoise GAY est absente ce soir, la Présidente demande au groupe hors parti de proposer un remplaçant pour le poste de scrutateur suppléant. M. Ernest CORBAZ propose Mme Valérie CROT qui rejoint la table des scrutateurs.



COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

La Présidente a le plaisir de rappeler qu'à l'issue de cette séance tous les membres du Conseil sont cordialement invités à participer à l'apéritif organisé par le bureau du Conseil communal au foyer de la Grande Salle afin de célébrer la fin de l'année politique.

Mardi 9 juin :

Monsieur Cédric DELAMADELEINE a été élu président, et Monsieur Angelo MARZOLI vice-président pour la période 2015 – 2016 de la commission des finances. Elle les félicite tous les deux pour leur élection.

Mardi 26 mai:

Le 26 mai dernier, le Conseil Communal d'Epalinges a reçu le recours de Pierre et Elisabeth BETRIX et consorts contre la décision du Conseil communal du 21 avril dernier, approuvant le rapport de la Municipalité concernant le plan de quartier «La Possession-Bois-de-Ban». Un délai échéant au 25 juin 2015 a été imparti au Bureau du Conseil communal pour produire le dossier de la cause.

Dimanche 14 juin:

Le 14 juin dernier, le bureau a dépouillé lors des votations fédérales portant sur 4 objets, à savoir :

- L'arrêté fédéral du 12 décembre 2014 concernant la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain.
- L'initiative populaire du 20 janvier 2012 sur les bourses d'études.
- L'initiative populaire du 15 février 2013 «Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale)».
- La modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur la radio et la télévision.

Cette votation a mobilisé plus de 49% du corps électoral palinzard. Les résultats sont connus, elle n'y reviendra pas.

Dès le mois d'avril, elle a eu l'occasion d'apporter les félicitations, vœux et cadeaux des autorités d'Epalinges à quatre nonagénaires. Mesdames Emma VUILLEMIER, Simonne FLÜHMANN, Eliane MÖSCHING et Lina KUONEN remercient la commune pour les cadeaux généreux. Le journal «Le Palinzard» fera l'écho de ses visites chez les jubilaires.

Jeudi 7 mai:

Elle a participé avec beaucoup de plaisir à l'inauguration de la chocolatière à Epalinges et au magnifique vernissage de Michèle PASCHE et Marie-Madeleine MARKERT dans les combles de la maison de commune.

Les trois premiers lundis du mois de juin, elle a passé de très agréables moments aux différents concerts de quartiers de l'Harmonie Municipale d'Epalinges.

Mardi 9 juin:

Avec les municipaux et les députés d'Epalinges, elle a été invitée par la Confrérie des Pirates d'Ouchy sur la barque «La Vaudoise». Elle remercie Monsieur Bernard THONEY pour cette soirée inoubliable!



Dimanche 21 juin:

Elle été ravie de participer à la fête de la musique à Epalinges.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La Présidente propose à la Municipalité de faire part de ses communications lors du dépouillement des bulletins des élections.

M. Erich DÜRST demande d'inverser les points 9 et 10 afin de discuter d'abord de la déchetterie définitive et ensuite de la provisoire.

La Présidente passe au vote, la proposition de M. Erich DÜRST est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour n'appelant aucune autre remarque, il est accepté tel que modifié.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

Elle remercie Mme RAPP pour son excellent travail.

**3. ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE COMMUNALE
(Mme Joëlle DRUEY en remplacement de Mme Malica SKRIJELJ, démissionnaire).**

Le 21 avril 2015, l'assemblée a pris connaissance de la démission de Madame Malica Skrijelj. Après l'exécution de la procédure prévue par le règlement, le successeur de Madame Malica SKRIJELJ est désigné en la personne de Madame Joëlle DRUEY, qui, avant d'entrer en fonctions, doit être assermentée. Elle invite Madame DRUEY à s'avancer et l'assemblée à se lever.

Elle donne lecture du texte du serment tel qu'il figure à l'article 5 de notre règlement du Conseil communal. La promesse a bien été enregistrée, Mme DRUEY peut dès lors exercer valablement ses fonctions au sein de ce Conseil. La Présidente lui souhaite la bienvenue au Conseil communal sous les applaudissements.

L'assemblée est maintenant au nombre de 64 personnes présentes.

4. ELECTION D'UN SUPPLEANT A LA COMMISSION DES FINANCES (en remplacement de M. Olivier VOLPER, nommé membre)

Au nom du groupe PLR, M. André OVERNEY présente la candidature de Mme **Chantal KUNZ**.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Mme Chantal KUNZ est élue tacitement.



5. ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL COMMUNAL

Au nom du groupe PLR, M. André OVERNEY est très heureux de présenter la candidature de M. Charles-André BOLOMEY, actuel 1^{er} vice-président. «Né en 1952 à Aigle, il a fait ses études à l'EPFL où il a obtenu le titre d'ingénieur mécanicien. Actuellement directeur opérationnel auprès du groupe Saint-Gobain, il travaille dans la fabrication du produit isolant en laine minérale. Il est également membre de la société de sauvetage de Lutry dont il est originaire. Nous vous proposons chaleureusement sa candidature.»

Aucune autre proposition n'étant formulée, la Présidente passe au vote à bulletin secret et invite les scrutateurs à distribuer les bulletins.

Résultat du scrutin	- bulletins délivrés	64
	- bulletins rentrés	64
	- bulletins nuls	0
	- bulletins blancs	4
	- voix éparses	1
	- bulletins valables	64
	- majorité absolue	33

M. Charles-André BOLOMEY est élu Président du Conseil communal d'Epalinges avec **59 suffrages**. La Présidente lui demande s'il accepte son élection; avec sa réponse positive, il est applaudi par l'assemblée. Il remercie les personnes présentes pour leur confiance.

6. ELECTION DES DEUX VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL COMMUNAL

Premier vice-président

Au nom du groupe Socialiste, M. Angelo MARZOLI présente la candidature de **M. Jean-Pierre MICHAUD**, qui a été 2^e vice-président lors de cette année.

Aucune autre proposition n'étant formulée, la Présidente passe au vote à bulletin secret et invite les scrutateurs à distribuer les bulletins.

Résultat du scrutin	- bulletins délivrés	64
	- bulletins rentrés	64
	- bulletins nuls	0
	- bulletins blancs	3
	- voix éparses	2
	- bulletins valables	64
	- majorité absolue	33

M. Jean-Pierre MICHAUD est élu 1^{er} vice-président du Conseil communal d'Epalinges avec **59 suffrages**. La Présidente demande à M. Jean-Pierre MICHAUD s'il accepte sa candidature; avec sa réponse positive, il est applaudi par l'assemblée.



Election du 2^e vice-président:

Au nom du groupe Hors parti, M. Ernest CORBAZ présente la candidature de **Mme Anne-Catherine DOYER** au poste de 2^e vice-présidente. Elle s'est excusée de ne pas être présente ce soir mais assure accepter ce poste en cas d'élection.

Aucune autre proposition n'étant formulée, la Présidente passe au vote à bulletin secret et invite les scrutateurs à distribuer les bulletins.

Résultat du scrutin	- bulletins délivrés	64
	- bulletins rentrés	64
	- bulletins nuls	0
	- bulletins blancs	8
	- voix éparses	0
	- bulletins valables	64
	- majorité absolue	33

Mme Anne-Catherine DOYER est élue 2^e vice-présidente du Conseil communal d'Epalinges avec **56 suffrages**.

7. ELECTION (TACITE) DES DEUX SCRUTATEURS ET DES DEUX SCRUTATEURS SUPPLEANTS DU CONSEIL COMMUNAL

Election des scrutateurs/trices

Au nom du groupe Hors-parti, M. Ernest CORBAZ propose la candidature de **Mme Françoise GAY GALVEZ ALCOPA**.

Au nom du groupe PLR, M. André OVERNEY présente la candidature de **M. Philippe KOCH**.

Aucune autre proposition n'étant formulée, la Présidente les déclare élus tacitement.

Election des scrutateurs suppléants

Au nom du groupe des Verts, M. Erich DÜRST propose la candidature de **M. Denis HEMME**.

Au nom du groupe Socialiste, M. Angelo MARZOLI présente la candidature de **M. Pierre BOREL**.

Aucune autre proposition n'étant formulée, la Présidente les déclare élus tacitement.

La Présidente félicite tous les membres élus sous les applaudissements de l'assemblée.



8. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION 2015

La Présidente attend les propositions:

Au nom du groupe Hors-Parti, M. Ernest CORBAZ propose la candidature de **M. Anton EPP.**

Au nom du groupe PLR, M. André OVERNEY propose les candidatures de **Mme et MM Vanià LUIS FRANCISCO, Alexandre MEIER et Marc VERAGUTH.**

Au nom du Parti Socialiste, M. Angelo MARZOLI propose les candidatures de **MM. Samim IDREES et Marco CAFFARO.**

Au nom de l'UDC, M. Philippe VERSEL propose la candidature de **M. Cédric CHARBONNET.**

Au nom des Verts, M. Erich DÜRST propose la candidature de **Mme Silvia WICHOUDE-KÄRCHER.**

Le nombre de candidats étant égal aux postes à repourvoir, les candidats sont élus tacitement.

La Présidente passe ensuite à l'élection des suppléants de la commission de gestion 2015.

Au nom des Verts, M. Erich DÜRST présente la candidature de **Mme Sophie LAB.**
Mme Sophie LAB faisant déjà partie de la commission des finances, une personne sera élue à sa place lors de la prochaine séance.

Au nom du Parti Socialiste, M. Angelo MARZOLI présente la candidature de **Mme Tanko AÏCHA LADI.**

Au nom du groupe Hors-Parti, M. Alain AMSTUTZ propose la candidature de **M. Ernest CORBAZ.**

Au nom du groupe PLR, M. André OVERNEY présente la candidature de **M. Fabien LOI ZEDDA.**

Au nom de l'UDC, M. Philippe VERSEL présente la candidature de **Mme Anne-Marie FISCHER.**

Le nombre de candidats étant égal aux postes à repourvoir, la Présidente annonce que les candidats sont élus tacitement sous les applaudissements.

9. CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE DECHETTERIE AU LIEU DIT «LE GIZIAUX» - DEMANDE DE CREDIT – Préavis N° 14/2015

La parole est donnée à **M. Erich DÜRST**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

La Présidente le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Maurice MISCHLER, Syndic. Comme l'a indiqué M. DÜRST, la clause d'urgence a bien été invoquée. Renseignement pris auprès d'un spécialiste, il est possible de mettre



l'entier du projet sous urgence. En revanche, la Municipalité n'a pas voulu invoquer la close d'urgence pour l'ensemble des travaux mais uniquement pour la direction des travaux. Concernant le gros œuvre, la Municipalité a décidé de suivre les marchés publics, cela pour plus de transparence.

M. Félix SCHMIDT ne comprend pas que l'on puisse confier la direction des travaux à une entreprise, en plus avec laquelle on veut cesser la collaboration. N'importe quel bureau d'ingénieurs aurait trouvé une solution, cela fait partie du métier d'ingénieur. Confier la direction des travaux à une entreprise est d'une grande naïveté quant aux résultats des appels d'offre qui s'ensuivront.

Il relève aussi que si nous sommes dans une clause d'urgence ici, c'est que la Municipalité a mal géré et anticipé le problème. Cette situation va coûter très cher à la commune.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, rappelle qu'un permis provisoire a été demandé au Canton pour pouvoir utiliser la déchetterie provisoire. En effet, à la suite de l'opposition du SDT à cette autorisation de deux ans donnée par le service cantonal des forêts, la conseillère d'Etat a accordé un permis pour dix mois. C'est pourquoi la clause d'urgence a été invoquée.

M. Félix SCHMIDT relève que ce genre de réflexion doit avoir lieu avant de signer un contrat de vente.

La discussion n'est plus demandée, la Présidente passe au vote du préavis 14/2015.

A main levée, **le préavis No 14/2015 est accepté à une grande majorité.**

10. CREATION D'UNE DECHETTERIE PROVISoire – DEMANDE DE CREDIT – Préavis N°13/2015

La parole est donnée à **M. Erich DÜRST**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

La Présidente le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marc BAATARD, municipal. Pour répondre au vœu de la commission ad hoc, il a obtenu la garantie de l'entreprise Desa SA qu'ils s'engagent formellement à prendre en charge tous les frais liés à une dépollution du terrain après l'exploitation de la déchetterie provisoire.

M. Philippe KOCH est étonné que la Pétanque d'Epalinges n'ait pas été avertie que la déchetterie provisoire sera construite à cet endroit? Ensuite, comment sera dépolluée la déchetterie actuelle?

M. Alain MONOD, municipal, répond qu'il a eu des entretiens avec des membres de la Pétanque depuis plusieurs mois afin de visiter des sites de remplacement. A la suite de ces visites, il a fallu se rendre à l'évidence qu'ils ne convenaient pas forcément et que, finalement, après discussion, la Pétanque pouvait rester là où elle est actuellement. De plus, la



Municipalité a décidé de profiter des travaux pour amener la lumière sur les terrains de pétanque.

M. Jean-Marc BAATARD, municipal, précise, concernant la dépollution, que la démolition du gros œuvre se fera dans un premier temps. Ensuite aura lieu le dégrappage du terrain qui durera quelques jours. Les terres polluées seront emmenées dans des installations spécialisées qui les traitent. Il n'y aura pas de dépollution sur le site.

M. Félix SCHMIDT demande si la Municipalité a demandé aux communes voisines s'il y avait la possibilité d'utiliser leurs installations plutôt que d'investir dans une déchetterie provisoire?

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond que la Municipalité avait contacté la commune de Savigny qui a une nouvelle déchetterie. D'autres communes étaient déjà sur les rangs, cette option a donc été abandonnée. Il s'avère finalement que l'emplacement de la déchetterie provisoire ne perturberait pas les habitudes des habitants de la commune. Concernant le dégrappage et la dépollution, il n'y avait pas d'autre choix possible. Cela figure dans le plan de quartier accepté par le Conseil.

La discussion n'est plus demandée, la Présidente passe au vote du préavis 13/2015.

A main levée, **le préavis No 13/2015 est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.**

11. ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE POUR LE SERVICE COMMUNAL DES TRAVAUX - DEMANDE DE CREDIT D'ACHAT – Préavis N° 15/2015

La parole est donnée à **M. Erich DÜRST**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

La Présidente le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion n'est pas demandée, la Présidente passe au vote du préavis 15/2015.

A main levée, **le préavis No 15/2015 est accepté à l'unanimité.**

12. PARTICIPATION COMMUNALE AUX CHARGES D'EXPLOITATION DU NOUVEAU CENTRE SPORTIF DE MALLEY – APPROBATION – Préavis N° 16/2015

La parole est donnée à **M. Angelo MARZOLI**, président de la commission des finances qui lit son rapport.

La Présidente le remercie ainsi que les membres de la commission des finances pour leur travail.

La discussion est ouverte.



M. Alain MONOD, municipal, précise que depuis le 2 juin, trois nouvelles communes se sont prononcées favorablement, ce qui porte à dix-huit le nombre de communes ayant accepté ce préavis. Le refus de deux communes, comme évoqué dans le rapport de la commission des finances, n'a aucune incidence sur la participation financière des vingt-six autres communes (hormis Lausanne, Prilly et Renens). Il confirme aussi qu'il s'agit de porter le montant total de la participation au déficit de l'ensemble des vingt-neuf communes.

La discussion n'est plus demandée, la Présidente passe au vote du préavis 16/2015.

A main levée, **le préavis No 16/2015 est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

13. CREATION D'UNE PRESELECTION DE TOURNER A DROITE AU CARREFOUR DES CROISSETTES SUR LA RC 601 B-P – ROUTE DE BERNE - DEMANDE DE CREDIT DE CONSTRUCTION – Préavis N° 17/2015

La parole est donnée à **M. Yann GLAYRE**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

La Présidente le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion n'est pas demandée, la Présidente passe au vote du préavis 17/2015.

A main levée, **le préavis No 17/2015 est accepté à l'unanimité.**

14. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION 2014

Rapport de la Municipalité sur sa gestion.

La discussion est ouverte mais n'est pas demandée.

Rapport de la Commission de gestion, incluant les réponses de la Municipalité à ses observations.

Tous les conseillers ont reçu personnellement le rapport de la Commission de gestion 2014.

Selon l'art. 42 du Règlement du Conseil Communal, *sauf demande de dix conseillers au moins, les rapports qui ont été communiqués par écrit ne sont pas lus devant le Conseil.*

La lecture n'est pas souhaitée, la Présidente passe la parole à Monsieur Marco CAFFARO pour la lecture des conclusions du rapport.

M. Marco CAFFARO tient en premier lieu à faire part de ses excuses. En effet, soucieux de respecter les délais, plusieurs coquilles figurent dans ce rapport. Au bas de chaque article, il faut lire « **retire ou maintient cette observation** » au lieu de «question». En page 19, à la fin de l'article 27, il manque le mot «**...satisfaire**». Il tient aussi à remercier Mme Sandrine RÀMO, du centre de vie enfantine AAEE, pour ses explications et la visite des locaux, M.



Pierre JOLLIET pour la visite du chantier du collège de l'Ofréquaz ainsi que MM. Daniel GIACOMINI et Jean-Marc BAATARD pour la visite des installations du service de la voirie. Il remercie l'excellence des réponses données par la Municipalité ainsi que tous les membres de la COGEST pour leur engagement et tient à relever la bonne ambiance et le bon esprit de collaboration entretenu durant ce mandat. La COGEST recommande d'accepter le rapport de la Municipalité ainsi que le rapport de la Commission de gestion et de donner décharge de son mandat à ladite commission.

La Présidente le remercie, ainsi que toute la Commission de gestion pour son excellent travail.

La discussion est ouverte.

M. Cédric DELAMADELEINE demande une précision à la page 21, deuxième paragraphe de l'article 31, où il manque la fin de la phrase.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond que la phrase exacte est: «Monsieur Alexandre GOOD suit actuellement un cours destiné aux maîtres d'apprentissage dans lequel des modules *de management sont incorporés.*»

La Présidente passe au vote du rapport de gestion de la Municipalité ainsi que le rapport de la Commission de gestion.

A main levée, les rapports sont acceptés à l'unanimité moins une abstention.

Comptes arrêtés au 31 décembre 2014

La Présidente ouvre la discussion sur les comptes communaux 2014 de manière générale.

La parole n'est pas demandée.

Elle ouvre maintenant la discussion sur les comptes chapitre par chapitre.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Tous les Conseillers ont reçu personnellement le Rapport de la commission des finances sur les comptes 2014, qui ne sera par conséquent pas lu selon Art. 42 du Règlement du CC.

La Présidente remercie M. Angelo MARZOLI, ainsi que toute la Commission des finances pour leur excellent travail.

La Présidente passe au vote de l'adoption des comptes 2014, arrêtés au 31.12.2014.

A main levée, les comptes 2014 sont adoptés à l'unanimité.

15. MOTION DEPOSEE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL FELIX SCHMIDT DEMANDANT L'ETABLISSEMENT D'UN REGLEMENT



COMMUNAL VISANT A DEFINIR LES MESURES DE LUTTE CONTRE L'ENVAHISSEMENT DU TERRITOIRE PAR DES PLANTES INVASIVES – PRISE EN CONSIDERATION

Lors de la séance du Conseil communal du 21 avril, Madame Olimpia PERROUD (PLR), en remplacement de Madame Valérie CROT, présidente de la commission nommée pour cette affaire, nous a lu le rapport de la commission ad hoc.

La Présidente rappelle les conclusions de la commission:

«Trois membres acceptent la prise en considération de cette motion sous cette forme, quatre membres demandent sa transformation en postulat.

Dès lors la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'accepter la prise en considération de cette motion mais sous forme de postulat, demandant à la Municipalité de répondre à cette problématique par un rapport avec liste circonstanciée et mesures durables.»

La Présidente demande si quelqu'un aimerait la relecture en entier de ce rapport? Ce n'est pas le cas, elle rappelle à l'assemblée que selon l'article 65 du Règlement du Conseil communal, seul l'auteur de la motion peut décider de transformer celle-ci en postulat.

Elle ouvre maintenant la discussion sur la prise en considération de la motion déposée par Monsieur le conseiller communal Félix SCHMIDT.

M. Félix SCHMIDT s'excuse de ne pas avoir été présent la dernière fois. Il accepte de transformer cette motion en postulat, mais se réserve le droit de revenir en motion si la réponse ne le satisfait pas.

M. Jean-Marc BAATARD, municipal, informe qu'un flyer tous ménages va partir ces prochains jours pour mettre la population en garde contre le feu bactérien dans un premier temps et contre les plantes envahissantes avec des liens internet contenant la liste de ces plantes. Le service des parcs et promenades ainsi que le service des forêts sont très attentifs à cela et réagissent à chaque fois qu'ils peuvent le faire. Au niveau de la Municipalité, le but est maintenant de mettre en place des outils didactiques pour la population, d'attirer l'attention de tous les jardiniers sur les dangers que sont représentés dans nos jardins par certaines plantes que l'on doit éradiquer et rappeler à la population les arrêtés de la Confédération concernant les plantes envahissantes. La Municipalité suggère de procéder à des informations répétées, voire interventions, dans les jardins dans lesquels on aurait remarqué certaines de ces espèces.

Puisque M. Félix SCHMIDT modifie sa motion en postulat, la Présidente passe au vote de la prise en considération du postulat.

A main levée, **la prise en considération du postulat SCHMIDT est acceptée à une grande majorité avec 1 avis contraire et 8 abstentions.**

Le postulat est envoyé à la Municipalité pour demande d'un rapport.



16. MOTION DEPOSEE PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE MARY PITTET, POUR LES VERTS D'EPALINGES, CONCERNANT LA CREATION DE PLACES DE JEUX POUR LES ENFANTS – PRISE EN CONSIDERATION

Lors de la séance du 21 avril 2015, Madame la conseillère communale Mary PITTET a déposé une motion demandant la création de places de jeux pour les enfants. Le texte intégral figure à la page 393 du PV de la séance du 21 avril. Il appartient maintenant au Conseil de se prononcer sur la prise en considération de cette motion selon l'article 62b du règlement du Conseil communal.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente passe au vote de la prise en considération de la motion.

A main levée, la prise en considération de la motion PITTET est acceptée à une grande majorité avec 6 abstentions.

La motion est envoyée à la Municipalité pour demande d'un préavis.

17. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

▪ M. Maurice MISCHLER, syndic

Greffe municipal – Mme Sophie CORREVON: l'activité culturelle devient de plus en plus intense dans la commune. Le nombre d'employés qui assument l'organisation de toutes ces animations n'a, lui, pas augmenté. En effet, plus de 25 animations ont eu lieu en 2014 organisées par la commune. En revanche, certaines animations prévues n'ont pas pu avoir lieu par manque de disponibilité. Tout cela a engendré un certain nombre d'heures supplémentaires, notamment par Mme Sophie CORREVON, membre du Greffe, qui coordonne une bonne partie de ces animations. La Municipalité a décidé d'augmenter son taux d'activité de 80 à 100% au 1^{er} juillet 2015 afin de pouvoir répondre aux besoins de la commune en matière culturelle. Cette augmentation ne devrait pas avoir d'effets négatifs sur le budget, car vu la conjoncture actuelle il n'y a pas d'indexation des salaires pour le deuxième semestre. Il tient à préciser qu'elle n'est pas la seule à assumer cette tâche; le CAJE, la voirie et le concierge contribuent aussi à ces animations. Comme mentionné dans le «Palinzard» une réflexion est en cours pour présenter un préavis d'intentions sur la politique culturelle et d'animations que la Municipalité entend suivre les prochaines années.

Solidarit'eau: Epalinges soutient cette action depuis 2011 à raison de 1ct par mètre cube vendu dans la commune. Cela correspond à environ Fr. 6500.- par année. En date du 12 mai 2015, il a participé à une présentation de l'avancement du projet de financement des infrastructures pour augmenter l'accès à l'eau dans la commune de Nouakchott en Mauritanie. Le projet consiste en une extension du réseau d'eau d'environ 50 km. Globalement ce projet touchera 100 000 personnes dont une bonne partie n'ont tout simplement pas accès à l'eau courante. Dix-neuf communes



vaudoises, valaisannes et genevoises, la DDC, la région Ile-de-France et la commune de Nouakchott financent ce projet à hauteur de 1,7 million. De plus, des techniciens de la ville de Lausanne mettent à disposition leur savoir-faire. Le projet devrait être terminé d'ici à la fin de l'année. La DDC considère ce partenariat public-public comme exemplaire.

FEDEVACO: il y a exactement une année, le Conseil acceptait l'adhésion de notre commune à la FEDEVACO et à la subvention annuelle de Fr. 2.- par habitant. La Municipalité a décidé de soutenir un projet visant à améliorer la production agricole au Népal.

Chemin Marcel-Regamey: conformément au vœu de la commission ad hoc formulé lors de la séance du 17 février 2015, la plaque de la rue a été changée. Les adjectifs humaniste et patriote vaudois ont été supprimés.

Semaine de la mobilité: la commune participe comme chaque année à l'action «ça marche avec mon podomètre» qui aura lieu du 22 au 27 septembre.

▪ **M. Pierre JOLLIET, municipal**

Extension du complexe scolaire de Bois-Murat: en février 2014, le Conseil a octroyé un crédit de Fr. 250 000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture sous forme de mandat d'étude parallèle relatif à l'extension du complexe de Bois-Murat. Le programme de base est de créer des classes supplémentaires, une salle de gymnastique, l'extension et/ou rénovation des locaux de l'UAPE. Au vu des multiples contraintes par rapport à l'existant, la Municipalité a décidé de mandater un bureau d'architectes pour réaliser une étude de faisabilité qui a pour but de cerner au mieux les besoins, de donner de la cohérence au fonctionnement du complexe scolaire, rationaliser les synergies entre l'école et l'accueil de l'enfance, d'étudier les variantes et enfin d'établir le programme définitif des locaux. Cette étude, réalisée en étroite collaboration avec leurs partenaires (direction des écoles et AAEE) a pris environ six mois et a abouti à la variante suivante: le bâtiment F reste identique, les bâtiments B et C n'auront plus que des salles de classe contrairement à maintenant où il y a des salles spéciales dédiées à la couture, dessin, logo, psychomotricité, etc. Ces salles spéciales seront affectées dans le bâtiment A en même temps qu'une salle de gym supplémentaire. Le bâtiment D sera uniquement dédié à l'UAPE. Le bâtiment de la Pépinière sera maintenu tel quel, tout en créant des places supplémentaires dans une annexe du bâtiment D. Voilà maintenant un programme précis qui répond aux besoins des usagers. Avec toutes ces idées, le mandat d'étude parallèle ne s'avère plus nécessaire, un concours d'architecture sera donc ouvert. Le montant total de l'étude de faisabilité et du concours s'élève à Fr. 270 000.- soit Fr. 20 000.- de plus que prévu initialement. Le lancement du concours est pour la fin du mois d'août 2015, les résultats seront connus en mars 2016.



▪ **M. Alain MONOD, municipal**

Règlement de police: lors de la séance de décembre, le Conseil a approuvé le nouveau règlement de police soumis par la Municipalité. Le 19 mai 2015, la cheffe du département des institutions de la sécurité a approuvé ce règlement général. Comme il n'y a pas eu de recours, ce règlement devient donc exécutoire.

18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Esteem OKORO. Nous sommes aujourd'hui confrontés à une révolution dans le domaine de l'information et de la communication. En effet, les réseaux sociaux ont d'ores et déjà pris une part importante dans notre société au point qu'une bonne partie d'entre nous les fréquentent. Il émet le vœu de pouvoir utiliser ces nouveaux outils afin de relayer plus efficacement les informations relatives à l'activité communale. Il propose dans un premier temps de créer un groupe Facebook au nom de la commune. Cette page Facebook viendrait en soutien du site de la commune d'Epalinges. Cela permettrait à une plus grande partie de la population de suivre l'actualité de la commune et favoriserait grandement les interactions sociales de nos citoyens. Nous nous devons de vivre avec notre temps et les opportunités qu'il nous offre.

M. Félix SCHMIDT émet deux vœux. Le premier concerne l'extension du collège de Bois-Murat. En effet, il y a quelques années, la rénovation de la piscine avait suscité quelques discussions et avait coûté quelques millions. Il s'était battu pour dire qu'avant de mettre à neuf cette piscine, il faudrait attendre un peu et réfléchir plus globalement sur les besoins à long terme. Aujourd'hui, si l'on devait avoir la même décision, on réfléchirait autrement et l'on intégrerait cette piscine dans la réflexion générale de manière à mieux utiliser la parcelle concernée. Maintenant, il ne s'agit pas de revenir en arrière mais il aimerait inviter la Municipalité à regarder loin et à long terme dans cette étude du complexe scolaire. Le deuxième vœu concerne le règlement de police. En effet, quelle information à la population est prévue par rapport à l'adoption de ce règlement?

M. Alain MONOD, municipal a évoqué ce nouveau règlement dans le «Palinzard». Il rappelle que ce règlement de police, ainsi que tous les règlements, figure sur le site internet de la commune.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond à M. OKORO que la Municipalité va tenter l'expérience et qu'une analyse un peu plus approfondie sera donnée lors de la prochaine séance du Conseil.

M. Laurent BALSIGER demande, concernant la déchetterie, si une demande de subvention a été déposée et activée auprès des différents services?

M. Jean-Marc BAATARD, municipal, répond que la demande de subvention a bien été activée. La Municipalité était dans les délais au moment de la demande du permis de construire et qu'elle l'a obtenu, sous réserve de la subvention qui avait à l'époque été attribuée pour la construction de la première partie. Il nous incombe maintenant de vérifier qui a touché cette première partie de subvention. Le montant de la précédente déchetterie s'élevait



à environ Fr. 600 000.-, la commune aurait touché 10%, soit Fr. 60 000.-. Ces chiffres restent bien entendu à vérifier. Il est prévu que nous touchions la subvention cantonale sur le montant de trois millions. Plus d'informations suivront lors de la séance du mois de septembre.

M. Erich DÜRST prend la parole au nom des Verts mais aussi au nom de tout le Conseil pour remercier chaleureusement notre Présidente Silvia WICHOUUD-KÄRCHER qui a mené une année de présidence compétente, efficace et souriante. Il a le plaisir de lui remettre un bouquet de fleurs.

La Présidente le remercie infiniment. Elle aimerait aussi remercier toutes les personnes qui l'ont soutenue pendant cette année de présidence, en particulier son fils Nicolas, sur qui elle a toujours pu compter pour relire et corriger ses textes, son amie Monique MISCHLER, Erich DÜRST qui a toujours été disponible pour des conseils utiles, les secrétaires et le Bureau du Conseil communal, le Greffe Municipal et bien sûr Messieurs les Municipaux.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 15 septembre 2015 à 20 h 15 dans cette même salle.

Une verrée attend les conseillers au foyer.

La séance est levée à 21 h 15.

Epalinges, le 30 juin 2015.

La Présidente:

La Secrétaire:

Silvia WICHOUUD-KÄRCHER

Fabienne GHEZA